



## 1. Qu'est-ce que les Directives EHS ?

Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (Directives EHS) sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales, de portée générale ou concernant un secteur d'activité particulier. Elles sont mentionnées dans le **Cadre environnemental et social** de la Banque mondiale et dans les **Normes de performance** d'IFC et de la MIGA. Les Directives EHS indiquent les mesures et les niveaux de performance qui sont normalement jugés acceptables par le Groupe de la Banque mondiale, et qui sont généralement considérés comme réalisables dans de nouvelles installations à un coût raisonnable avec les technologies existantes.

## 2. Pourquoi les Directives EHS sont-elles mises à jour ?

Les premières Directives EHS datent de 2007. Elles sont mises à jour pour :

- Refléter les bonnes pratiques internationales les plus récentes
- Mettre à jour des ressources importantes pour les mesures d'atténuation, normes et indicateurs de performance pertinents
- Intégrer les nouveaux thèmes en matière de durabilité, le cas échéant
- Tenir compte des progrès dans les normes et les technologies des secteurs d'activité

## 3. Quelles sont les modifications qu'il est proposé d'apporter aux **lignes directrices sur le transport et la distribution de l'électricité** ?

Les mises à jour proposées des [Directives EHS pour le transport et la distribution de l'électricité \(2007\)](#) sont les suivantes :

### Section sur la conception et l'implantation

- Cette nouvelle section insiste sur **l'importance d'éviter les risques à un stade précoce** en veillant à la planification du tracé, à l'emplacement du site et à la conception des lignes électriques.
- Elle fournit des orientations supplémentaires concernant les critères d'implantation pour éviter et réduire les **effets directs sur les récepteurs sensibles**, notamment les populations environnantes ainsi que sur la biodiversité, grâce à des évaluations préliminaires, à la collocation et au tracé des lignes.
- Elle met l'accent sur l'importance de la **conception des infrastructures et du choix des matériaux** afin de garantir la sécurité électrique et de réduire les risques d'incendie.
- Elle introduit **la résilience climatique** dans l'implantation du site et la conception et mentionne explicitement **la modernisation du réseau**.

### Section sur l'environnement

- Elle propose des stratégies actualisées de **réduction des effets défavorables sur les habitats terrestres et aquatiques et les espèces animales sauvages**, y compris les risques d'électrocution et de collision avec les lignes électriques pour les espèces animales.

- Elle préconise des mesures supplémentaires visant à protéger les habitats terrestres et aquatiques ainsi que la biodiversité lors **de l'implantation de l'emprise**, et notamment les effets associés pendant la phase de construction (par exemple, marges de recul, dragage).
- La section formule des **stratégies de prévention de la pollution**, notamment la gestion des produits chimiques utilisés et des déchets, la manipulation des matières dangereuses et la réduction au minimum des écoulements vers les habitats naturels.
- Elle propose des approches visant à **éviter et à éliminer progressivement l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et les biphényles polychlorés (BPC)**, assorties de mesures de gestion.
- Elle propose en outre des **approches de surveillance ainsi que des mesures de contrôle** contre les espèces envahissantes dans le but de préserver les écosystèmes indigènes, et actualise les orientations sur **les agents conservateurs du bois**.

### Section sur l'hygiène et la sécurité au travail

- Cette section traite **des risques physiques** liés aux conducteurs sous tension, aux composantes sous tension, aux arcs électriques et au travail en hauteur, et des mesures de sécurité pertinentes (y compris la formation, la certification et les interventions d'urgence).
- Elle fournit des orientations supplémentaires concernant **l'exposition à des matières dangereuses** telles que les herbicides, les gaz diélectriques et les conservateurs chimiques, ainsi que sur la manipulation et les mesures de sécurité.
- Elle actualise les **distances minimales d'approche et les limites d'exposition aux champs électromagnétiques (CEM)** conformément aux recommandations de l'ICNIRP.
- Elle introduit les **risques climatiques** (par exemple, stress thermique, conditions météorologiques extrêmes).

### Section sur la santé et la sécurité de la population

- Cette section comporte des orientations plus larges sur **les risques pour la santé et la sécurité de la population**, y compris ceux liés à l'électrocution et aux incendies, au bruit (y compris l'entretien des infrastructures).
- Elle actualise les orientations concernant **l'exposition aux champs électromagnétiques** conformément aux recommandations de l'ICNIRP, et met l'accent sur les initiatives de sensibilisation du public.
- Elle couvre les risques pour la navigation aérienne et maritime.
- Elle donne des orientations supplémentaires en matière de **préparation et réponse aux situations d'urgence**, notamment la mobilisation et la sensibilisation des populations.

### Section sur les indicateurs de performance et le suivi des résultats

- Elle met à jour **les indicateurs de performance EHS et les références** pour refléter les normes et les meilleures pratiques actuelles du secteur, ce qui permet un suivi et des rapports plus précis sur la performance en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- Elle actualise les tableaux sur l'exposition des travailleurs et de la population générale aux champs électromagnétiques, et sur les distances minimales d'approche.
- Elle comporte un nouveau paragraphe sur le suivi des accidents mortels post-construction en ce qui concerne les oiseaux et d'autres espèces animales sauvages.

### Section sur la bibliographie

- Les principales ressources ajoutées qui cadrent avec les pratiques mondiales actuelles sont les suivantes :

- **Des références concernant la conception**, notamment au Département de l'énergie des États-Unis (DOE), à la Commission électrotechnique internationale (CEI).
- **Des références environnementales actualisées**, y compris à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA) et à la Commission Européenne (CE).
- **Des références en matière de biodiversité**, notamment au PNUE, à l'APLIC, à Life Elia, et à d'autres bonnes pratiques de gestion des habitats et des espèces animales sauvages dans le domaine des lignes de transport de l'électricité.
- Des aspects de **construction et de sécurité opérationnelle**, notamment ICNIRP, IHSA et UK HSE.

## 4. Comment puis-je participer au processus de consultation ?

Les Directives EHS mises à jour feront l'objet d'une consultation publique de 45 jours, les dates de début et de fin étant indiquées sur le site Web desdites Directives. Pour nous faire part de vos commentaires :

1. Rendez-vous sur le site Web des Directives EHS et cliquez sur le lien « Update and Consultation ».
2. Sélectionnez la directive que vous souhaitez examiner.
3. Faites-nous parvenir vos observations en cliquant sur le bouton « Submit Feedback ».
4. Un résumé des commentaires agrégés et anonymes recueillis pendant le processus de consultation sera publié.

Des observations sont attendues sur le **contenu technique** des directives, la **clarté et la fluidité** du texte, les **ressources** citées et concernant des exemples vécus de **difficultés et de succès dans la mise en œuvre**.